



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 11 mai 2015

Délibération n° 2015-0333

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Conservatoire des espaces naturels (CEN) Rhône-Alpes - Désignation d'un représentant du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Claisse

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 21 avril 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 13 mai 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havad, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, M. Millet, Mmes Nachury, Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Piegay, Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Sturla, Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Aggoun (pouvoir à Mme Piantoni), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à M. Compan), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Millet), MM. Charmot (pouvoir à Mme Crespy), Denis (pouvoir à Mme Frier), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Moretton (pouvoir à M. Suchet), Moroge (pouvoir à M. Cohen), Odo (pouvoir à M. Barret), Mmes Pietka (pouvoir à M. Genin), Tifra (pouvoir à M. Berthilier).

Conseil du 11 mai 2015**Délibération n° 2015-0333**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Conservatoire des espaces naturels (CEN) Rhône-Alpes - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 avril 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte

Au cours du XX^e siècle, avec la progression de l'urbanisation et le développement de l'agriculture intensive, de nombreux espaces de nature ont été détruits ou dégradés, en particulier les milieux les plus humides ou au contraire les plus secs. Créée en 1988, l'association loi 1901 Conservatoire d'espaces naturels (CEN) Rhône-Alpes œuvre pour une préservation de la biodiversité rhônalpine. Au cœur des territoires, le CEN Rhône-Alpes recherche la mobilisation et l'implication volontaire de tous les acteurs : propriétaires, usagers, collectivités, associations, etc. pour une préservation du patrimoine naturel. Dans un esprit d'ouverture et de dialogue, il fait émerger des projets allant dans le sens d'une meilleure prise en compte de la biodiversité, en complément des outils réglementaires.

Le CEN Rhône-Alpes intervient directement dans 5 départements (Ain, Ardèche, Drôme, Loire et Rhône) et en coordination avec 3 Conservatoires partenaires en Isère, Savoie et Haute-Savoie.

Les sites constituant le réseau de sites Conservatoires sont choisis pour leur intérêt écologique (présence de milieux naturels, espèces jugées rares et/ou menacées, etc.) mais aussi en fonction de leur intérêt pour l'homme (intérêt paysager, services rendus par le milieu naturel, possibilités d'exploitation agricole, etc.). Dans la plupart des cas, il s'agit de milieux humides (mares, marais, tourbières, etc.) ou au contraire de milieux plutôt secs (affleurements rocheux, pelouses sèches, etc.).

La préservation des espaces naturels par l'association repose sur un travail en partenariat avec :

- les agriculteurs : l'objectif est de faire de la biodiversité un allié, et de garantir la durabilité des exploitations et préservation des milieux,
- les propriétaires : en donnant, en léguant leur terrain ou en signant une convention d'usage avec un conservatoire. Cet engagement des propriétaires permet l'intervention locale des Conservatoires, pour une préservation des espaces naturels sur le moyen et le long terme,
- les entreprises : pour mettre en œuvre la gestion d'espaces préservés, dans le cadre de mesures compensatoires à des extensions ou créations empiétant sur les milieux naturels,
- les citoyens : peuvent participer à un chantier nature pour entretenir un espace naturel, s'impliquer sur un site et devenir relais local d'informations, adhérer à l'action du CEN Rhône-Alpes, etc.
- le CEN Rhône-Alpes peut apporter aux collectivités territoriales un appui technique et méthodologique pour faciliter la construction de leurs projets, les informer des aides possibles et les accompagner pour trouver des solutions adaptées, il est aussi possible que le CEN s'investisse sur la gestion d'un de leurs terrains qui pourrait présenter un enjeu important pour le patrimoine naturel.

Les pistes d'actions en lien avec les collectivités sont nombreuses :

- intégrer la biodiversité dans les projets de territoire (Agenda 21, projet stratégique agricole et de développement rural -PSADER-, etc.) et les documents de planification (plan local d'urbanisme -PLU-, schéma de cohérence territoriale -SCOT-, etc.),
- restaurer et/ou mettre en œuvre une gestion durable des espaces naturels,
- développer un projet de valorisation d'un site naturel (sentier pédagogique, etc.),

- mettre en place des mesures agri-environnementales pour concilier durabilité des exploitations et préservation des espaces naturels.

Pour définir et mettre en œuvre ses actions, le CEN Rhône-Alpes s'appuie sur un réseau de partenaires techniques, scientifiques et financiers, à l'échelle régionale. Il bénéficie, depuis 2013, d'un agrément de l'Etat et de la Région Rhône-Alpes, qui reconnaît son rôle dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques liées aux espaces naturels.

Les partenaires réguliers du CEN Rhône-Alpes sont :

- l'Europe,
- les Départements du Rhône, de la Loire, de la Drôme, de l'Ain et de l'Ardèche,
- les Régions Rhône-Alpes, Provence Alpes-Côte d'Azur et Franche Comté,
- l'Agence de l'eau,
- l'Etat : ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, délégation à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale -DATAR- Massif central, etc.,
- les parcs naturels régionaux du Haut Jura, Livadois-Forez, Baronnies Provençales,

Autres : EDF, GRT gaz, COVED, Sibelco France, CNR, etc.

Modalités de représentation

L'association CEN Rhône-Alpes est administrée par un conseil d'administration composé de 4 collèges, lesquels sont :

- collège des collectivités territoriales :

- . Département de l'Ain,
- . Département de l'Ardèche,
- . Département de la Drôme,
- . Département de l'Isère,
- . Département de la Loire,
- . Département du Rhône,
- . Département de la Savoie ;

- collège des organismes qualifiés :

- . Chambre régionale d'agriculture,
- . Union régionale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique de Rhône-Alpes (URFEPRA),
- . Fédération régionale des chasseurs de Rhône-Alpes,
- . Conseil scientifique du CEN Rhône-Alpes,
- . Conservatoire botanique national alpin,
- . Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) Rhône-Alpes,
- . direction régionale de l'Office nationale des forêts (ONF),
- . Parc naturel régional du Pilat,
- . Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA),
- . Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes (ISARA),
- . Centre régional de la propriété forestière,
- . Groupe régional d'animation et d'initiation à la nature et à l'environnement (GRAINE).

- collège des adhérents, collège des Conservatoires départementaux : Haute-Savoie, Isère, Savoie, des invités permanents, etc.

Par délibération séparée, il est proposé au Conseil de la Métropole d'adhérer au CEN Rhône-Alpes. Il incombe donc au Conseil de désigner son représentant pour siéger au Conseil d'administration de l'association ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne monsieur Bruno Charles en tant que représentant de la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil d'administration du Conservatoire des espaces naturels (CEN) Rhône-Alpes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2015.